

CONSULTATION INTERNATIONALE (N° 2017/G2/153)

La STEG se propose de lancer une Consultation Internationale ayant pour objet :

« L'ACQUISITION DES PIÈCES DE RECHANGE POUR POMPE DOSAPRO ».

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation internationale sont invités à prendre contact directement avec :

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
Direction de la Production et du Transport Gaz
19, rue Belhassen Ben Chaâbane
1005 EL OMRANE - TUNISIE
TEL : 71 959 933 POSTE 15 55

Le retrait du dossier de la consultation est effectué sur présentation d'une demande écrite et le versement d'un montant non remboursable de soixante dix dinars (70 DT) en espèces.

Le dossier de consultation peut également être envoyé par poste, suite au virement de l'équivalent de 70 DT non remboursable au compte de la STEG N° **01001020110403194153** auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) Rue Hédi Nouria 1001 Tunis (pour les fournisseurs étrangers).

Dans ce cas le cahier des charges sera envoyé dès la confirmation de l'établissement de l'ordre de virement.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Les offres doivent être envoyées par voie postale et recommandées ou par rapide poste ou déposées au Bureau d'Ordre de la STEG/DPTG sous double enveloppes fermées et cachetées (contre décharge) à l'adresse suivante:

MONSIEUR LE DIRECTEUR CHARGE DE LA
DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ
19, RUE BELHASSEN BEN CHAABANE
1005 EL OMRANE – TUNISIE

CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2017/G2/153 **ACQUISITION DES PIÈCES DE RECHANGE POUR POMPE DOSAPRO**

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet de bureau d'ordre de la STEG/DPTG fait foi.

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les Fournisseurs locaux :

- Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (copie certifiée conforme).
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou certifiée conforme).
- Un certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).

Pour les Fournisseurs étrangers :

- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du fournisseur.
- Un certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).

Les offres resteront valables durant 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **22 Novembre 2017**.

N.B : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.